

SÉANCE ORDINAIRE

16 FÉVRIER 2016

Deux cent neuvième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 16^e jour de février 2016 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Mesdames et messieurs les commissaires parents : Olivier Demers-Payette, Pierre Hamelin, Josée Hébert et Anne-Marie Noël.

Autres présences : Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 16.02.16
001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Capsule pédagogique.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2016 (document SG 16.02.16-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
 - 05.2.1 De monsieur Patrick Gazaille, conseiller politique au Cabinet du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : Accusé réception de la résolution HR 15.12.15-005 - Réaction au projet de Loi 86.
 - 05.2.2 De monsieur Patrick Gazaille, conseiller politique au Cabinet du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : Accusé réception de la résolution HR 15.11.17-003 - Appui à l'école publique.
 - 05.2.3 De monsieur Bruno Pelletier, attaché politique au cabinet du premier ministre : Accusé réception de la résolution HR 15.11.17-003 – Appui à l'école publique et de la résolution HR 15.12.15-005 – Réaction au projet de Loi 86;

- 05.2.4 De madame Caroline Isabelle, secrétaire générale de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud : résolution CC-06-01-26-10 adoptée par le conseil des commissaires – Réaction au projet de Loi 86;
- 05.2.5 De monsieur Rémi Tremblay, secrétaire général de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord : résolution R-5371/DG adoptée par le conseil des commissaires – Réactions au projet de Loi 86;
- 05.2.6 De monsieur Jasmin Bellavance, secrétaire général de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées : résolution 65 (2015-2016) adoptée par le conseil des commissaires – Besoins financiers afin de supporter le déploiement et le maintien des technologies de l'information en lien avec la mesure 50730 – demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- 05.2.7 De madame Guylaine Giguère, secrétaire générale de la Commission scolaire des Navigateurs : résolution CC-15-16-058 adoptée par le conseil des commissaires – Gouvernance et démocratie scolaire par suffrage universel.
- 05.2.8 De madame Francine Palin, secrétaire-trésorière adjointe à la municipalité de Saint-Alexandre : résolution 16-01-30 adoptée par le conseil - Demande d'appui de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.
- 05.2.9 De monsieur Jean-François Primeau, directeur du secrétariat général et des communications de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands : résolution CC-2638-151026 adoptée par le conseil des commissaires – Appui au système d'éducation public québécois.
- 05.2.10 De monsieur Jean-François Primeau, directeur du secrétariat général et des communications de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands : résolution CC-2677-160208 adoptée par le conseil des commissaires – Réaction au projet de Loi 86.
- 05.3 Mot de la présidente, parole aux commissaires et aux commissaires parents.
- 05.4 Nomination des personnes déléguées et des substituts à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (documents CC 16.02.16-05.4 et 05.4a).
- 05.5 Document d'intention – Création d'une école institutionnelle – Écoles Crevier et Notre-Dame-de-Fatima (document SG 16.02.16-05.5 et 05.5a).
- 05.6 Comité de révision de décision (document séance tenante - SG 16.02.16-05.6).
- 05.7 Comité de révision de décision (document séance tenante - SG 16.02.16-05.7).
- 05.8 Réaction à l'égard de la décision prise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant à la mesure transitoire du programme *L'école 2.0 : La classe branchée* pour l'année scolaire 2016-2017 (document SG 16.02.16-05.8).
- 05.9 Persévérance scolaire (document SG 16.02.16-05.9).
- 09.1 Engagements (document et document séance tenante : RH 16.02.16-09.1).
- 10.1 Offre de service – Impression des comptes de taxe scolaire (document RF 2016.02.16-10.1).
- 11.1 Adjudication de contrats
- 11.1.1 Fourniture et installation de locaux modulaires - Centre d'éducation des adultes La Relance, édifice Georges-Phaneuf (document RM 16.02.16-11.1.1).
- 12 - Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

Monsieur Denis Ménard, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle et madame Dominique Pratte, directrice du Centre d'éducation des adultes La Relance présentent le nouveau programme d'insertion socio-professionnel mis en place avec la collaboration d'Emploi Québec. À ce propos, ils projettent une capsule vidéo dans

laquelle des élèves, des membres du personnel et un employeur témoignent des bienfaits de ce programme.

La présentation de cette capsule est faite en présence de deux élèves qui y ont participé, soit Danny Martel-Gilbert et Danny Pluc que madame Andrée Bouchard honore pour leur réussite et leur persévérance scolaire.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil des commissaires.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 19 JANVIER 2016 (document SG 16.02-16-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 19 janvier 2016 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 16.02.16
002

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2016 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2016.

05.2 CORRESPONDANCE

05.2.1 De monsieur Patrick Gazaille, conseiller politique au Cabinet du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : Accusé réception de la résolution HR 15.12.15-005 - Réaction au projet de Loi 86.

05.2.2 De monsieur Patrick Gazaille, conseiller politique au Cabinet du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : Accusé réception de la résolution HR 15.11.17-003 - Appui à l'école publique.

05.2.3 De monsieur Bruno Pelletier, attaché politique au cabinet du premier ministre : Accusé réception de la résolution HR 15.11.17-003 – Appui à l'école publique et de la résolution HR 15.12.15-005 – Réaction au projet de Loi 86.

05.2.4 De madame Caroline Isabelle, secrétaire générale de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud : résolution CC-06-01-26-10 adoptée par le conseil des commissaires – Réaction au projet de Loi 86.

05.2.5 De monsieur Rémi Tremblay, secrétaire général de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord : résolution R-5371/DG adoptée par le conseil des commissaires – Réactions au projet de Loi 86.

- 05.2.6 De monsieur Jasmin Bellavance, secrétaire général de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées : résolution 65 (2015-2016) adoptée par le conseil des commissaires – Besoins financiers afin de supporter le déploiement et le maintien des technologies de l'information en lien avec la mesure 50730 – demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- 05.2.7 De madame Guylaine Giguère, secrétaire générale de la Commission scolaire des Navigateurs : résolution CC-15-16-058 adoptée par le conseil des commissaires – Gouvernance et démocratie scolaire par suffrage universel.
- 05.2.8 De madame Francine Palin, secrétaire-trésorière adjointe à la municipalité de Saint-Alexandre : résolution 16-01-30 adoptée par le conseil - Demande d'appui de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.
- 05.2.9 De monsieur Jean-François Primeau, directeur du secrétariat général et des communications de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands : résolution CC-2638-151026 adoptée par le conseil des commissaires – Appui au système d'éducation public québécois.
- 05.2.10 De monsieur Jean-François Primeau, directeur du secrétariat général et des communications de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands : résolution CC-2677-160208 adoptée par le conseil des commissaires – Réaction au projet de Loi 86.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE, PAROLE AUX COMMISSAIRES ET AUX COMMISSAIRES PARENTS

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance du 19 janvier 2016.

Aussi, quelques commissaires font état des activités auxquelles ils ont participé et informent leurs collègues quant à certains événements qui se tiendront dans les écoles de leur circonscription.

Monsieur Olivier Demers Payette mentionne que le comité de parents de la Commission scolaire offrira aux parents d'élèves une conférence gratuite, intitulée « La réussite scolaire ». Cette conférence sera animée par madame Paule Lévesque, le mercredi 16 mars 2016 à 19 h à la Polyvalente Marcel-Landry.

05.4 NOMINATION DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ET DES SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (documents CC 16.02.16-05.4 et 05.4a)

Considérant que l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec est constituée de délégués de commissions scolaires;

Considérant que le nombre de délégués par commission scolaire est déterminé selon le nombre d'élèves fréquentant la commission scolaire;

Considérant qu'en fonction du nombre de ses élèves, la Commission scolaire des Hautes-Rivières peut désigner cinq délégués;

Considérant que le membre du conseil général est inclus dans la délégation de la Commission scolaire, en l'occurrence madame Andrée Bouchard, présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant qu'en conséquence, le conseil des commissaires doit désigner quatre autres délégués;

Madame Gisèle Bombardier propose monsieur Stéphane Surprenant;
Madame Nadine Arseneault propose monsieur François Blais;
Monsieur Stéphane Surprenant propose madame Gisèle Bombardier;
Monsieur François Blais propose monsieur Pierre Boudreau;
Madame Annie Ducharme propose monsieur Pierre Therrien;
Monsieur Pierre Boudreau propose monsieur Réjean Bessette;
Madame Gisèle Bombardier propose madame Isabelle Brulotte.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidate et candidat accepte la proposition faite à son égard;

Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition, à titre de troisième substitut.
Monsieur Réjean Bessette accepte la proposition, à titre de second substitut.
Monsieur Pierre Therrien accepte la proposition, à titre de délégué.
Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition, à titre de délégué.
Madame Gisèle Bombardier accepte la proposition, à titre de premier substitut.
Monsieur François Blais accepte la proposition, à titre de délégué.
Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition, à titre de délégué.

HR 16.02.16
003

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que madame Andrée Bouchard ainsi que messieurs François Blais, Pierre Boudreau, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien agissent à titre de délégués officiels de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra les 27 et 28 mai 2016.

Que mesdames Gisèle Bombardier et Isabelle Brulotte ainsi que monsieur Réjean Bessette agissent à titre de substituts d'un délégué officiel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra les 27 et 28 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

05.5 DOCUMENT D'INTENTION – CRÉATION D'UNE ÉCOLE INSTITUTIONNELLE – ÉCOLES CREVIER ET NOTRE-DAME-DE-FATIMA (document SG 16.02.16-05.5 et 05.5a)

Considérant le projet de fusion des écoles Crevier et Notre-Dame-de-Fatima afin de créer une école institutionnelle avec deux bâtiments pour l'année scolaire 2017-2018;

Considérant que ce projet nécessiterait la révocation des actes d'établissement des deux écoles concernées et de doter la nouvelle école institutionnelle d'un acte d'établissement;

Considérant les dispositions prévues à la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications des services éducatifs dispensés dans une école*;

Considérant le document d'intention à cet effet exposant les critères retenus ainsi que les éléments factuels qui justifient cette orientation;

HR 16.02.16
004

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

D'adopter le document d'intention tel que présenté;

D'adopter le calendrier de consultation publique, à savoir :

Date de la séance publique d'information	Date pour la production d'un avis écrit	Date pour demander de participer à l'audience publique	Date de l'audience publique pour recevoir les avis
29 mars 2016	22 avril 2016	22 avril 2016	10 mai 2016

De rendre disponible l'information pertinente pour ce projet dans chacune des écoles concernées, ainsi qu'au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, au bureau du secrétaire général, entre 9 h et 11 h 30 et 13 h et 15 h, aux fins de consultation.

D'informer la population que tous les documents relatifs au projet soumis sont disponibles au bureau du secrétaire général, aux mêmes heures, au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu.

De rendre l'information disponible et les documents accessibles sur le site Internet de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (www.csdhr.qc.ca).

Adopté à l'unanimité.

05.6 COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION (document séance tenante - SG 16.02.16-05.6)

Considérant la décision de classement de l'élève __ PG75040105 prise par la direction d'établissement;

Considérant la demande de révision de décision présentée par le père de l'élève __ PG75040105 et ce, en conformité avec les articles 9 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les observations exprimées par chacune des parties lors du comité de révision de décision tenu le 11 février 2016;

Considérant le vécu personnel de l'élève;

Considérant les particularités de l'élève __ PG75040105 et les enjeux liés à sa fréquentation scolaire;

Considérant les engagements exprimés par l'élève lors du comité de révision de décision à l'effet de respecter les conditions qui seront entendues avec l'école et qu'à défaut, il s'engage à fréquenter la classe identifiée dans le cadre du comité de classement;

Considérant la recommandation du comité de révision de décision dans ce dossier;

HR 16.02.16
005

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que malgré la recommandation émise par la direction d'établissement, de réintégrer l'élève __ PG75040105 à l'école, à la condition qu'un contrat de réintégration soit conclu entre les parties et qu'à défaut de respecter les conditions au contrat, l'élève devra alors fréquenter la

classe identifiée dans la décision de classement, laquelle se situe dans une autre école de la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

05.7 COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION (document séance tenante - SG 16.02.16-05.7)

Considérant la décision de classement de l'élève __ DS 91591005 prise par la direction d'établissement;

Considérant la demande de révision de décision présentée par les parents de l'élève __ DS 91591005 et ce, en conformité avec les articles 9 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les observations exprimées par chacune des parties lors du comité de révision de décision tenu le 11 février 2016;

Considérant les particularités de l'élève __ DS 91591005 et que les services offerts par le type de classe proposée correspondent aux besoins de l'élève;

Considérant la recommandation du comité de révision de décision dans ce dossier;

**HR 16.02.16
006**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que soit acceptée la recommandation du comité de révision de décision, à l'effet que le classement proposé par la direction d'établissement à l'égard de l'élève __ DS 91591005 soit maintenu.

En conséquence, maintenir la décision prise par la direction d'établissement.

Adopté à l'unanimité.

05.8 RÉACTION À L'ÉGARD DE LA DÉCISION PRISE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR QUANT À LA MESURE TRANSITOIRE DU PROGRAMME L'ÉCOLE 2.0 : LA CLASSE BRANCHÉE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 (document SG 16.02.16-05.8)

Considérant la nouvelle mesure transitoire du programme *L'École 2.0 : La classe branchée* qui sera disponible en 2016-2017, pour assurer l'entretien et le remplacement des tableaux numériques interactifs, micro-ordinateurs et tablettes numériques;

Considérant que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur exige que pour bénéficier de cette mesure, les acquisitions se fassent par un processus de regroupements d'achats mené par le CSPQ;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières souscrit aux bénéfices d'achats regroupés;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a déjà adhéré à un regroupement d'achats pour ces types d'équipements auprès du CCSR et ce, aux termes d'une résolution adoptée par le Conseil des commissaires, le 15 décembre 2015 (HR 15.12.15-007);

Considérant que 12 des 13 commissions scolaires de la Montérégie-Estrie ont déjà répondu à l'appel d'intérêt, lancé en novembre 2015, dont l'échéance était le 8 janvier 2016, pour renouveler leur participation au regroupement d'achats du CCSR;

Considérant que la Commission scolaire est liée par ce contrat pour une année, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* ne permet pas d'adhérer à deux regroupements d'achats pour les mêmes besoins;

Considérant que notre contrat actuel avec le CCSR se termine le 31 mars 2016 et l'accès aux achats via le regroupement du CSPQ n'est possible qu'à compter du 1^{er} juillet 2016;

Considérant que cette absence de regroupement d'achats obligera la Commission scolaire à préparer des appels d'offres pour la période non couverte et que le coût d'acquisition risque fort d'être supérieur à ce que nous avons actuellement;

Considérant que lors des dernières ententes, les offres du CSPQ n'étaient pas concurrentielles et ne répondaient pas adéquatement aux besoins du secteur de l'éducation;

Considérant que le CSPQ exige des frais de 1 % sur la valeur des acquisitions faites dans les dossiers d'achats regroupés, alors que le CCSR n'en exige aucun;

Considérant que la Commission scolaire est très satisfaite des services offerts et des prix négociés par le CCSR;

HR 16.02.16
007

Il est proposé par monsieur François Blais :

De demander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accepter le CCSR comme regroupement d'achats admissible et laisser le choix aux commissions scolaires d'adhérer soit au CCSR ou au CSPQ.

De transmettre copie de cette résolution au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au président du Conseil du Trésor, aux députés provinciaux du territoire, aux chefs des partis d'opposition, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adopté à l'unanimité.

05.9 PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE (document SG 16.02.16-05.9)

Considérant tout le travail et les efforts fournis par l'ensemble du personnel de nos établissements pour faire en sorte que les élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières réussissent mieux et persévèrent jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification;

Considérant les défis importants auxquels notre région fait face quant à la persévérance scolaire;

Considérant que la persévérance scolaire se doit d'être priorisée par tous nos intervenants, les parents, les entreprises, les organismes et les municipalités;

Considérant que c'est en unissant les efforts de chacun que nous ferons en sorte que nos élèves réussissent mieux et persévèrent;

Considérant l'engagement de nos partenaires dans la lutte au décrochage scolaire;

HR 16.02.16
008

Il est proposé par monsieur Olivier Demers Payette :

De profiter de la semaine dédiée à la persévérance scolaire pour reconnaître et remercier notre personnel, les parents et l'ensemble de nos partenaires pour tout le travail réalisé et les efforts fournis afin d'offrir à nos élèves jeunes et adultes le goût d'apprendre, réussir et persévérer.

De rappeler au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'importance de réinvestir en éducation afin de fournir aux élèves du Québec, les meilleures conditions de réussite et de persévérance.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (document et document séance tenante RH 16.02.16-09.1)

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de madame Magali Roulier et de messieurs Denis Ménard et Olivier Demers-Payette, tenu le 8 janvier 2016;

HR 16.02.16
009

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Marie-Ève Goulet soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle et ce, à compter du 17 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les dispositions de la convention collective applicable au personnel de soutien;

HR 16.02.16
010

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que madame Claudine Nadeau soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de technicienne en administration au Service des ressources matérielles et ce, à compter du 17 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du directeur général;

HR 16.02.16
011

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que madame Michèle Plourde soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'opératrice en informatique, classe I au Service des technologies de l'information et ce, à compter du 17 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.1 OFFRE DE SERVICE – IMPRESSION DES COMPTES DE TAXE SCOLAIRE
(document RF 2016.02.16-10.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues et les résultats de l'appel d'offres (150700050) dont les résultats apparaissent en annexe et qui concerne l'impression des comptes de taxe scolaire pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

HR 16.02.16
012

Il est proposé par madame Manon Côté :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Imprimés Administratifs Continuum Ltée, le contrat pour le service d'impression des comptes de taxe scolaire pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, au montant de 37 062,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

11.1.1 FOURNITURE ET INSTALLATION DE LOCAUX MODULAIRES - CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES LA RELANCE, ÉDIFICE GEORGES-PHANEUF
(document RM 16.02.16-11.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.02.16
013

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, AMB Tresec Inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de locaux modulaires au Centre d'éducation des adultes La Relance, édifice Georges-Phaneuf, au montant total de 453 800,00 \$ (taxes en sus) soit, un contrat initial de 185 000,00 \$ (taxes en sus) ainsi qu'une possibilité de quatre (4) périodes de renouvellement de 12 mois au montant de 67 200,00 \$ (taxes en sus) pour chacune des périodes.

Adopté à l'unanimité.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 16.02.16
014

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des remerciements soient adressés à madame Mylène Landry, parent bénévole, qui a orchestré la 43^e édition du Carnaval d'Henryville qui se tient au bénéfice de l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Henryville. Cet événement d'envergure rassemble les adultes et les enfants de la municipalité dans une ambiance très festive.

Adopté à l'unanimité.

HR 16.02.16
015

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que des félicitations soient adressées à Simon Tarte-Tardif, médaillé de bronze en mécanique automobile, Jérémi Labarre, médaillé d'argent en technique d'usinage et Jérémy Marcoux, médaillé d'or en électricité, dans le cadre des Olympiades de la formation professionnelle – édition régionale des 15 et 16 février 2016.

Ces élèves de l'École professionnelle des Métiers représenteront la Commission scolaire des Hautes-Rivières aux Olympiades québécoises les 4, 5, 6 et 7 mai 2016 au Centre de Foires à Québec.

Que des remerciements soient adressés aux enseignants accompagnateurs et des félicitations soient également transmises à tous les autres participants.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 16.02.16
016

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL